

États financiers

Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2021



CANADIAN MUSEUM FOR
HUMAN RIGHTS
MUSÉE CANADIEN POUR LES
DROITS DE LA PERSONNE

Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2021

Rapport de gestion

Le Musée canadien pour les droits de la personne, constitué en tant que société d'État en 2008, vise à offrir des rencontres avec les droits de la personne qui sont riches de sens, à promouvoir le respect des autres et à encourager la réflexion et le dialogue.

L'objectif premier du Musée est de s'acquitter de son mandat dans le cadre du régime de gouvernance et de reddition de comptes établi par la *Loi sur les musées* et la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Dans la mise en œuvre de sa mission, le Musée adhère à des pratiques exemplaires par l'entremise d'une culture de gestion qui favorise l'amélioration continue et une reddition de comptes complète au Parlement du Canada et à la population canadienne.

Le Musée remercie le gouvernement du Canada pour son soutien, y compris les investissements d'urgence pendant la pandémie de COVID-19, et pour avoir reconnu le rôle important que les musées nationaux du Canada jouent dans la société canadienne.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Le Conseil d'administration du Musée élabore une orientation stratégique afin d'orienter l'organisme. Le plan quinquennal établi par le Conseil d'administration pour fournir l'orientation stratégique de 2020-2021 à 2024-2025 était une vision audacieuse, s'appuyant sur les forces et les réalisations des cinq premières années de fonctionnement du Musée. Le plan comprenait trois objectifs fondamentaux :

1. **Accroître la fréquentation et l'engagement** – Le Musée renforcera sa pertinence pour les communautés locales, intéressera les élèves du Manitoba, du Canada et d'ailleurs, et touchera de nouveaux publics dans tout le Canada.
2. **Accroître notre présence** – Le Musée amplifiera le pouvoir des histoires et participera à des forums de dialogue sur des questions d'importance nationale et mondiale.
3. **Accroître nos revenus** – Le Musée trouvera des moyens d'augmenter ses revenus, de soutenir les Amis du Musée canadien pour les droits de la personne et de renforcer les arguments en faveur du soutien gouvernemental pour les crédits de fonctionnement et les initiatives d'immobilisations.

En 2020-21, les activités du Musée ont été considérablement perturbées par la pandémie mondiale. Au cours de l'année, le Musée a été fermé pendant un total de six mois, et une grande partie de son travail d'éducation aux droits de la personne s'est déplacée vers des plateformes en ligne. Le Musée a également été mis au défi au cours de l'année par des découvertes de racisme et d'oppression systémiques, ce qui a nécessité de consacrer beaucoup de temps et de ressources au travail de base nécessaire pour démanteler la discrimination sur notre lieu de travail.

RISQUES

Le Musée utilise un cadre de gestion des risques continuellement actualisé pour cerner, évaluer et atténuer tous les facteurs qui menacent de manière importante ses activités permanentes ou son succès à long terme.

Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2021

Le Musée procède actuellement à une réévaluation complète des risques à la lumière de l'impact continu de la pandémie et des problèmes de racisme et de discrimination systémiques au Musée.

APERÇU FINANCIER

Le 14 mars 2020, en raison des risques pour la santé publique causés par la pandémie de COVID-19, le MCDP et tous les musées nationaux du Canada ont dû fermer leurs portes au public. Le MCDP a rouvert le 17 juin 2020, mais avec d'importantes mesures d'adaptation, y compris la fermeture de toutes les expositions tactiles interactives, conformément aux directives de la Province du Manitoba. Les programmes scolaires sur place et les visites de groupe ont été suspendus. Le restaurant ERA Bistro est demeuré fermé pendant l'année. Il y a eu très peu de locations de salles.

Le 30 octobre 2020, lorsque la pandémie a forcé la province à repasser au « code rouge », le Musée a fermé une deuxième fois, pour ne rouvrir que le 23 février 2021. En raison de ces deux fermetures, le Musée n'a été ouvert au public que pendant six mois au cours de l'année se terminant le 31 mars 2021.

Le nombre total de visites sur place pour l'exercice 2020-2021 s'est élevé à 18 602. Cela représente une diminution importante et inévitable par rapport aux 285 020 personnes accueillies au cours de l'exercice précédent, qui s'explique par les effets de la pandémie de COVID-19, y compris les fermetures du Musée. Pendant la pandémie, le Musée a réussi à se tourner vers les interactions en ligne, avec 1 037 479 visites du site Web au cours de l'année se terminant le 31 mars 2021, soit une augmentation de 52 % par rapport à l'exercice précédent. En outre, 8 067 élèves ont participé aux visites guidées virtuelles du Musée au cours de l'année.

Pour l'exercice 2020-2021, le Musée a connu un excédent des produits sur les charges de 1,6 million de dollars, ce qui correspond à l'excédent de 0,4 million enregistré pour l'exercice 2019-2020. L'excédent pour 2020-2021 est dû à la réception de 1,5 million de dollars de financement d'ajustement de la rémunération rétroactif pour la période de 2018 à 2020.

ÉTAT DES RÉSULTATS

Crédits parlementaires

En 2020-2021, le Musée a reçu des crédits de 29,2 millions de dollars (27,0 millions en 2019-2020). Les crédits parlementaires comprennent les crédits d'urgence de 2,2 millions de dollars et le financement d'ajustement de la rémunération rétroactif pour la période de 2018 à 2020, soit 1,5 million de dollars, reçus au cours de l'année.

Le Musée a reporté 4,7 millions de dollars en crédits pour l'achat futur d'immobilisations plus 0,8 millions qui avaient été reçus pour des projets d'immobilisations particuliers, et a utilisé 0,4 million de crédits pour acheter des immobilisations.

Le Musée a amorti 7,2 millions de dollars de crédits qu'il avait reçus au cours des exercices antérieurs pour des immobilisations et a constaté 0,1 million pour des éléments passés en charges aux fins comptables. Les crédits parlementaires déclarés selon la comptabilité d'exercice se sont élevés à 30,7 millions de dollars (30,3 millions en 2019-2020).

Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2021

Produits

Les produits d'exploitation étaient de 0,4 million de dollars pour 2020-2021, en baisse par rapport à 3,3 millions de dollars en 2020-2021, en raison des fermetures dues à la COVID-19, de la faible fréquentation pendant les périodes de réouverture reflétant les restrictions nationales et mondiales en matière de voyages, ainsi que du comportement local influencé par les ordres et les avis de santé publique, y compris les restrictions en cours sur les rassemblements. Ce chiffre représente les produits des entrées, des adhésions et des ventes de la Boutique pour les périodes où le Musée était ouvert au public, ainsi que les produits liés aux expositions itinérantes.

Les apports de 6,7 millions de dollars se composent en grande partie de l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations reçus au cours des exercices antérieurs de la part des partenaires de financement autres que le gouvernement du Canada (soit la Province du Manitoba, la Ville de Winnipeg et les Amis du Musée canadien pour les droits de la personne), qui sont amortis sur la même période que les immobilisations achetées avec les apports. Les apports ont connu une baisse par rapport aux 7,5 millions de dollars de l'exercice précédent en raison de la diminution de l'amortissement des immobilisations financées par les apports.

Charges

Le total des charges d'exploitation a été de 36,4 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2021, soit en baisse par rapport aux 41,1 millions de l'exercice précédent.

Voici la ventilation des charges par responsabilité essentielle :

- Les charges relatives au contenu, à la programmation et à la mobilisation du Musée se sont élevées à 11,1 millions de dollars par rapport à 14,2 millions au cours de l'exercice précédent. Cette diminution est due à la fermeture du Musée pendant la pandémie et à la faible fréquentation pendant les périodes d'ouverture, ce qui a entraîné une réduction des coûts de personnel et des dépenses de marketing ainsi que le report ou l'annulation de programmes sur place et d'expositions.
- Les charges liées aux installations se sont chiffrées à 20,5 millions de dollars contre 21,9 millions dans l'exercice précédent. Cette diminution est due à une baisse de l'amortissement des immobilisations ainsi qu'à la fermeture du Musée en raison de la pandémie, ce qui a entraîné une baisse des charges d'exploitation du bâtiment.
- Les charges liées aux services internes se sont élevées à 4,8 millions de dollars, soit 0,4 million de dollars de moins que l'année précédente, en raison d'une diminution des frais de personnel, d'administration et de déplacement, compensée par une augmentation des services professionnels.

Pour l'exercice 2020-2021, le Musée a terminé avec un résultat d'exploitation positif de 1,6 million de dollars par rapport à 0,4 millions au cours de l'exercice précédent.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le total de l'actif a diminué de 7,0 millions de dollars, passant de 294,4 millions au 31 mars 2020 à 287,4 millions au 31 mars 2021, qui s'explique par une baisse des immobilisations par suite de

Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2021

l'amortissement contrebalancée par une hausse des placements en raison de la réception de crédits qui ont été reportés.

Le total du passif a baissé de 8,6 millions de dollars, passant de 284,4 millions au 31 mars 2020 à 275,8 millions au 31 mars 2021. La baisse s'explique par l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations reçus au cours des exercices antérieurs contrebalancée par une hausse des apports reportés.

L'actif net a augmenté de 1,6 million de dollars par rapport au 31 mars 2020, représentant un excédent des produits sur les charges de l'exercice.

PERSPECTIVES

Le Musée est déterminé à tirer parti des succès considérables qu'il a obtenus depuis son ouverture en 2014. Toutefois, ses activités à court terme (et potentiellement à plus long terme) ont été considérablement perturbées par la pandémie mondiale.

La pandémie a eu et continuera à avoir une incidence importante sur la génération de produits et les activités du Musée. Les restrictions de voyage et les préoccupations sanitaires persisteront pendant plusieurs années. Selon Destination Canada, Voyage Manitoba et Tourisme Winnipeg, il faudra cinq ans avant que les gens se remettent à voyager et à s'adonner à des activités culturelles et touristiques comme ils le faisaient avant la pandémie. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de prévoir de manière fiable l'effet total de cette situation sur les activités et la situation financière du Musée. La direction continuera à surveiller activement la situation financière de l'organisation.

Le plan stratégique approuvé par le Conseil d'administration en 2020-2021 a été réévalué à la lumière de ces questions et un plan transitoire a été approuvé pour 2021-2022. Le plan de transition tient compte de l'impact continu de la pandémie et le besoin d'intégrer des pratiques antiracistes et anti-oppressives dans tous les domaines d'activité du Musée.

Le Musée continuera à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires, le gouvernement du Canada et les Amis du Musée canadien pour les droits de la personne pour évaluer ses besoins de financement à long terme. Les pressions futures sur les budgets de fonctionnement et d'immobilisations du Musée comprennent l'impact continu de la pandémie, le travail nécessaire pour créer un musée équitable et les exigences importantes en matière d'immobilisations pour maintenir un musée numérique dans un bâtiment emblématique.

Le Musée est reconnaissant au gouvernement fédéral de lui accorder, dans son budget de 2021, 3,9 millions de dollars pour 2021-2022 en reconnaissance des difficultés uniques que pose le fonctionnement d'une institution culturelle nationale en ces temps difficiles.

Le Musée a désigné le développement d'un centre d'apprentissage numérique (CAN) comme étant une priorité, offrant de plus grandes possibilités pour réaliser le mandat du Musée. En particulier pendant la pandémie de COVID-19 et ses conséquences immédiates, les gens partout au Canada ont besoin de nouveaux moyens pour établir des liens et rétablir des relations. Le CAN sera un espace de 465 mètres

Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2021

carrés unique en son genre dans l'Ouest canadien. Une technologie audiovisuelle intégrée et avancée sera utilisée pour rapprocher virtuellement des publics éloignés à la programmation sur place, au moyen d'activités allant des discussions et des conférences aux programmes scolaires et aux spectacles publics. Ce lieu de rassemblement et centre éducatif polyvalent permettra de futurs rassemblements communautaires, la location de salles, la tenue de séminaires et de conférences, et bien plus encore.

L'achèvement du CAN permettra à toute la population canadienne de participer à des programmes culturels, éducatifs, de réconciliation et de défense des droits de la personne grâce à des émissions intégrées en direct depuis le Musée. Il sera entièrement accessible aux personnes de toutes capacités, et intégrera les tout derniers principes de conception inclusive.

Le Musée poursuivra ses efforts pour maximiser ses produits gagnés. En partenariat avec les Amis, le Musée envisage aussi de compléter ses crédits parlementaires par des commandites et l'appui philanthropique.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction a préparé les états financiers figurant dans le présent rapport annuel conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'intégrité et l'objectivité des données contenues dans ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction. Les états financiers comprennent des montants fondés nécessairement sur les estimations et le jugement de la direction. Les informations financières présentées ailleurs dans le rapport annuel concordent avec celles contenues dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction a conçu et maintient des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces mesures visent à donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et contrôlés, et que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et ses règlements, à la *Loi sur les musées* et son règlement, aux règlements administratifs du Musée et à l'instruction émise en vertu de l'article 89 de la LGFP.

Le Conseil d'administration a la responsabilité de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne. Il confie cette tâche au Comité de vérification et de gestion du risque. Le Comité, composé de cinq membres du Conseil d'administration du Musée, rencontre la direction et l'auditeur externe indépendant afin d'examiner la façon avec laquelle les responsabilités relatives aux états financiers sont acquittées, ainsi que pour discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le Comité de vérification et de gestion du risque a examiné les présents états financiers et en a recommandé l'approbation.

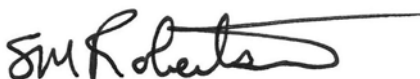
L'auditeur externe du Musée, soit la vérificatrice générale du Canada, audite les états financiers et en fait rapport au ministre du Patrimoine canadien, qui est responsable devant le Parlement du Musée canadien pour les droits de la personne.

La directrice générale,



Isha Khan

La chef de la direction financière.



Susanne Robertson, FCPA, FCA

Le 23 juin 2021

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre du Patrimoine canadien

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Musée canadien pour les droits de la personne, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée canadien pour les droits de la personne au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Musée canadien pour les droits de la personne conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Musée canadien pour les droits de la personne à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Musée canadien pour les droits de la personne ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Musée canadien pour les droits de la personne.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Musée canadien pour les droits de la personne;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Musée canadien pour les droits de la personne à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Musée canadien pour les droits de la personne à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Musée canadien pour les droits de la personne dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur les musées* et ses règlements, les règlements administratifs du Musée canadien pour les droits de la personne ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations du Musée canadien pour les droits de la personne dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Musée canadien pour les droits de la personne aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Musée canadien pour les droits de la personne à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H McManaman', with a stylized flourish at the end.

Heather McManaman, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 23 juin 2021

États financiers

Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2021



Musée canadien pour les droits de la personne

État de la situation financière

(en milliers de dollars)

Au 31 mars	2021	2020
Actif		
À court terme		
Trésorerie et trésorerie affectée (note 3)	9 582 \$	12 022 \$
Placements (note 4)	1 091	3 175
Créances (note 5)	117	357
Stocks	177	246
Charges payées d'avance	559	525
	11 526	16 325
Placements et placements affectés (note 4)	11 176	-
Collections (note 6)	1	1
Immobilisations (note 7)	264 721	278 048
Total de l'actif	287 424 \$	294 374 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (notes 8 et 9)	2 934 \$	3 475 \$
Produits reportés	202	247
	3 136	3 722
Apports reportés (note 10)	12 933	7 592
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 11)	259 742	273 069
Total du passif	275 811	284 383
Actif net		
Non affecté	6 634	5 012
Investi dans des immobilisations	4 979	4 979
	11 613	9 991
Total du passif et de l'actif net	287 424 \$	294 374 \$

Droits contractuels et obligations contractuelles (note 16)

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

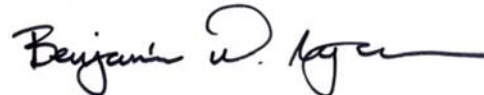
Approuvé par le Conseil d'administration :

La présidente du Conseil d'administration,



Pauline Rafferty

Le président du Comité de vérification et de gestion du risque,



Benjamin Nycum

Musée canadien pour les droits de la personne

États des résultats

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars	2021	2020
Produits (tableau 1)		
Exploitation	413 \$	3 344 \$
Apports	6 748	7 481
Produits divers	139	381
Total des produits	7 300	11 206
Charges (tableau 2)		
Contenu, programmation et mobilisation du Musée	11 140	14 189
Installations	20 450	21 912
Services internes	4 823	4 994
Total des charges	36 413	41 095
Excédent des charges sur les produits avant les crédits parlementaires	(29 113)	(29 889)
Crédits parlementaires (note 12)	30 735	30 281
Excédent des produits sur les charges	1 622 \$	392 \$

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Musée canadien pour les droits de la personne

État de l'évolution de l'actif net

(en milliers de dollars)

	Sans restriction	Investi dans des immobilisations	Total
Actif net au 31 mars 2019	4 620 \$	4 979 \$	9 599 \$
Excédent des produits sur les charges	392	-	392
Actif net au 31 mars 2020	5 012 \$	4 979 \$	9 991 \$
Excédent des produits sur les charges	1 622	-	1 622
Actif net au 31 mars 2021	6 634 \$	4 979 \$	11 613 \$

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Musée canadien pour les droits de la personne

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars	2021	2020
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds – clients	577 \$	3 344 \$
Rentrées de fonds – apports	177	532
Rentrées de fonds – crédits parlementaires	28 051	24 520
Rentrées de fonds – produits divers	42	180
Sorties de fonds – membres du personnel et en leur nom	(12 656)	(13 844)
Sorties de fonds – fournisseurs	(10 412)	(12 663)
Intérêts reçus	134	162
	5 913	2 231
Activités d'investissement en immobilisations		
Décassements pour l'acquisition d'immobilisations	(446)	(1 078)
	(446)	(1 078)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(11 560)	(1 053)
Cession de placements	2 468	2 172
	(9 092)	1 119
Activités de financement		
Crédit parlementaire pour l'acquisition d'immobilisations	385	232
Financement par crédits parlementaires (dépenses en immobilisations) pour immobilisations	751	2 203
Apports provenant de sources non gouvernementales pour immobilisations	49	99
	1 185	2 534
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(2 440)	4 806
Trésorerie et trésorerie affectée à l'ouverture de l'exercice	12 022	7 216
Trésorerie et trésorerie affectée à la clôture de l'exercice	9 582 \$	12 022 \$

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

1. a) Pouvoir et mission

Le Musée canadien pour les droits de la personne (le « Musée ») a été constitué en vertu d'une modification de la Loi sur les musées, le 10 août 2008, à titre de société d'État, mentionnée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Il est responsable devant le Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien.

Le Musée n'est pas assujéti à l'impôt sur les bénéfices en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Sa mission, telle que définie dans la modification de la *Loi sur les musées*, est la suivante :

« explorer le thème des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue ».

Le gouvernement du Canada a approuvé le plan d'entreprise du Musée pour la période de planification de 2020-2021 à 2024-2025. Le résumé du plan d'entreprise a été déposé le 15 avril 2021 et est disponible sur le site Web du Musée.

b) Activités

Pour répondre à tous les aspects de son mandat, le Musée a divisé ses activités en trois secteurs qui se renforcent mutuellement :

Contenu, programmation et mobilisation du Musée

Expositions accessibles et engageantes

Programmation qui favorise la réflexion et le dialogue

Recherches, érudition et gestion des collections saines et équilibrées

Rayonnement, mobilisation et services à l'échelle nationale

Communications, marketing et relations de collaboration

Installations

Exploitation de l'édifice

Services de protection

Infrastructure des technologies de l'information

Services internes

Gouvernance d'entreprise

Administration

Génération de produits gagnés

c) Frais de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements

En juillet 2015, le Musée, comme toutes les autres sociétés d'État fédérales, a reçu une instruction (C.P. 2015-1105) en vertu de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de frais de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements avec les

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

politiques, directives et instruments connexes en matière de frais de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor conformément à ses obligations juridiques, et à présenter la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. Le Musée s'est conformé à cette directive et a mis en œuvre tous les amendements ultérieurs à la Directive du Conseil du Trésor sur les dépenses de voyage, d'accueil, de conférence et d'événements.

d) Pandémie de COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré l'épidémie de la COVID-19 comme étant une pandémie. À la suite à cette déclaration et conformément aux recommandations de la santé publique, le Musée, ainsi que tous les autres musées nationaux, ont pris la décision de fermer leurs portes au public à compter du 14 mars 2020. Le 16 mars, le Musée a demandé à la plupart de son personnel de travailler à domicile. Le Musée a rouvert ses portes au public le 17 juin 2020.

Le 30 octobre 2020, conformément aux ordres de santé publique du Manitoba, le Musée a de nouveau été fermé au public jusqu'au 23 février 2021. En raison de ces deux fermetures, le Musée n'a été ouvert au public que pendant 24 semaines au cours de l'exercice 2020-2021.

La pandémie a eu et continuera à avoir une incidence importante sur la génération de produits et les activités du Musée, y compris le nombre de visites, la location des salles et les ventes de la Boutique. Comme la durée et le plein impact de la pandémie restent incertains au 31 mars 2021, il n'est pas possible de prévoir de manière fiable l'effet total sur les activités et la situation financière du Musée. La direction du Musée surveille activement la situation financière du Musée et se prépare à faire face aux répercussions financières à court et à long terme.

Le Musée a pris en compte l'impact de cet événement sur l'évaluation de ses actifs et a déterminé que les actifs sont évalués de manière appropriée et qu'aucune dépréciation n'est nécessaire.

Reconnaissant l'impact de la pandémie, le gouvernement du Canada a versé des fonds d'urgence à tous les musées nationaux, dont 2,2 millions de dollars au Musée. Ce montant est inclus dans les crédits parlementaires. Le gouvernement du Canada a confirmé qu'un montant supplémentaire de 3,9 millions de dollars sera alloué au Musée pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022.

2. Principales méthodes comptables

(a) Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Le Musée a choisi d'appliquer la série 4200 pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif et applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports pour les organismes sans but lucratif.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

(b) Actifs financiers et passifs financiers

La trésorerie est constituée de dépôts auprès d'institutions financières qui peuvent être retirés sans préavis ni pénalité.

La trésorerie, la trésorerie affectée, les placements, les créances, les créditeurs et charges à payer sont évalués au coût après amortissement en utilisant la méthode de l'intérêt réel dans l'état des résultats.

(c) Stocks

Les stocks, qui se composent de marchandises pour la Boutique et de publications, sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

(d) Collections

La collection permanente, constituée d'archives, d'objets et d'œuvres d'art, représente une partie de l'actif du Musée et est présentée dans l'état de la situation financière à une valeur symbolique de 1 \$, en raison des difficultés pratiques de lui attribuer une valeur significative.

Les objets achetés pour la collection permanente sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice d'acquisition. Les objets reçus en dons sont comptabilisés en charges avec des produits de dons compensatoires au cours de l'exercice d'acquisition.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

(e) Immobilisations

Les immobilisations qui appartiennent au Musée sont évaluées au coût, moins l'amortissement cumulé. Lorsque l'élaboration d'un projet d'immobilisation est achevée, son coût est viré des immobilisations en cours à la catégorie d'immobilisation appropriée. Le classement par composantes est appliqué à l'édifice et aux expositions, et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie utile des actifs ou des composantes, comme suit :

Actif	Vie utile
Édifice	
De base	40 ans
Composantes mécaniques et électriques	20 ans
Expositions	3 à 15 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 5 ans
Améliorations de l'édifice	5 à 20 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans
Développement des programmes d'entreprise	5 ans
Films	2 à 3 ans
Développement du site Web	2 à 5 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'un actif ne contribue plus à la capacité du Musée de fournir ses services, sa valeur comptable nette est ramenée à sa valeur résiduelle, s'il en est.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

(f) Avantages sociaux futurs

i) Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel du Musée sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations déterminées, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les membres du personnel que le Musée doivent verser des cotisations pour payer le coût des services rendus au cours de l'exercice. En vertu de la législation actuelle, le Musée n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard des services passés ou des déficits de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations du Musée sont passées en charges au cours de l'exercice où les membres du personnel ont travaillé et elles constituent son obligation totale en matière de prestations de retraite.

ii) Avantages pour congés de maladie

Le Musée accorde aux membres du personnel des avantages pour congés de maladie qui s'accumulent, mais ne sont pas acquis. Le Musée comptabilise un passif et une charge pour les congés de maladie dans la période au cours de laquelle les membres du personnel rendent des services en échange des avantages.

iii) Prestations de maternité ou parentales

Les membres du personnel ont droit à des prestations de maternité ou parentales, telles que le prévoient les contrats de travail et les conditions d'emploi. Le coût de ces prestations est fonction des événements. La direction détermine l'obligation au titre des prestations constituées en recourant à une méthode fondée sur les prévisions de paiements liés aux congés de maternité ou congés parentaux.

(g) Constatation des produits

i) Activités du Musée

Les produits provenant des activités du Musée englobent la vente des droits d'entrée et des programmes, les ventes de la Boutique, la location des salles, les adhésions, un pourcentage des ventes du restaurant et des services de traiteur ainsi que les expositions itinérantes. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel la vente de biens est achevée ou les services sont rendus.

ii) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada fournit du financement au Musée au moyen de crédits parlementaires.

Les crédits parlementaires qui sont explicitement ou implicitement affectés à l'achat d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations connexes acquises.

Les crédits parlementaires qui ne sont pas affectés à des fins déterminées sont constatés à titre de produits dans l'état des résultats au cours de l'exercice pour lequel ils sont approuvés.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

iii) Apports d'autres instances gouvernementales et de sources non gouvernementales

Du financement peut être obtenu de diverses instances gouvernementales, autres que le gouvernement du Canada, et d'autres sources non gouvernementales.

Les apports d'autres instances gouvernementales, l'aide de sources non gouvernementales et les dons qui sont explicitement ou implicitement affectés à l'achat d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations connexes acquises.

Les apports d'autres instances gouvernementales et de sources non gouvernementales ainsi que les dons qui ne sont pas affectés à des fins déterminées sont constatés à titre de produits dans l'état des résultats lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, dans la mesure où la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa perception est raisonnablement assurée.

iv) Dons en espèces et commandites

Les dons et les commandites non affectés sont comptabilisés en produits dans l'état des résultats au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les dons, commandites et apports grevés d'une affectation externe sont reportés dans l'état de la situation financière et comptabilisés à titre de produits dans l'état des résultats dans l'exercice où les obligations connexes sont remplies et les charges afférentes sont constatées. Le revenu de placement affecté est comptabilisé à titre de produit dans l'exercice où les charges connexes sont comptabilisées.

v) Apports en nature et dons d'objets

Les produits et les charges compensatoires provenant de biens et services reçus en nature sont comptabilisés à leur juste valeur de marché à leur réception. Les dons d'objets sont comptabilisés à leur juste valeur de marché au cours de l'exercice où le dernier des trois critères précis est rempli : i) le Service des collections du Musée a approuvé le don de l'objet; ii) le transfert légal a eu lieu entre le donateur ou la donatrice et le Musée; iii) une juste valeur de marché a été attribuée au don d'objet. Si l'objet donné est désigné comme faisant partie de la bibliothèque ou de la réserve de travail du Musée, il sera comptabilisé comme produit et inscrit à l'actif.

Si l'objet donné est désigné comme faisant partie de la collection permanente du Musée, il sera comptabilisé à titre de produit avec une charge compensatoire aux acquisitions pour la collection permanente.

Les apports en nature relatifs à des immobilisations amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations dans l'état de la situation financière. Les apports en nature ayant trait à des immobilisations non amortissables sont comptabilisés comme actif net investi en immobilisations dans l'état de la situation financière.

Les apports en nature sont comptabilisés à la juste valeur du bien reçu.

vi) Produit d'intérêts

Les intérêts sont constatés en produits dans l'exercice où ils sont gagnés.

Les produits d'intérêts affectés sont constatés en résultat dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont constatées.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

vii) Services des bénévoles

Chaque année, les bénévoles du Musée consacrent un nombre considérable d'heures de services. En raison de la difficulté de leur attribuer une juste valeur, les apports sous forme de services ne sont pas constatés dans les présents états financiers.

viii) Produits reportés

Les produits reportés représentent des fonds reçus par le Musée de commandites, des produits des expositions itinérantes, de la vente de cartes-cadeaux, de paiements anticipés et de dons qui sont désignés pour aider la programmation qui ne sont pas encore gagnés par la prestation de biens et services.

h) Charges

Une charge qui contribue directement à une activité décrite à la note 1. b) est attribuée en totalité à cette activité. Lorsque certaines charges contribuent à plus d'une activité, elles sont réparties en fonction du temps estimatif consacré à chaque activité.

i) Conversion de devise

Les actifs et passifs monétaires libellés en dollars américains sont convertis en dollars canadiens au taux de change à la date de l'état de la situation financière. Les opérations libellées en dollars américains sont comptabilisées selon le cours de change à midi à la date de l'opération.

Les gains de change réalisés sont comptabilisés comme produits divers dans l'état des résultats. Les pertes de change réalisées sont comptabilisées comme charges dans l'état des résultats.

j) Les Amis du MCDP

Le Musée et les Amis du MCDP sont apparentés en vertu de l'influence notable que le Musée exerce sur ces derniers. Les Amis du MCDP sont une entité juridique distincte, enregistrée à titre d'organisme de bienfaisance et, par conséquent, n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices. Les Amis du Musée ont pour mission de solliciter et d'obtenir des dons importants pour soutenir le mandat du Musée et l'aider à concrétiser sa vision. Les états financiers des Amis du MCDP n'ont pas été consolidés dans les états financiers du Musée.

k) Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, le Musée peut être exposé à diverses réclamations ou poursuites en justice. Certaines de ces obligations éventuelles peuvent se concrétiser si un ou plusieurs événements futurs se produisent ou manquent de se produire. En fonction de la probabilité qu'un ou plusieurs de ces événements se produisent ou non, et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être faite, un passif et une charge sont comptabilisés dans les états financiers du Musée.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

l) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses touchant les montants d'actif et de passif à la date des états financiers et les montants des produits et des charges de l'exercice. Les charges à payer, les passifs éventuels et la durée de vie utile des immobilisations sont les principaux éléments pour lesquels on doit recourir à des estimations. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations. Ces estimations sont examinées trimestriellement et les ajustements qui deviennent nécessaires sont comptabilisés dans les états financiers de la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

m) Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées à leur montant brut et évaluées à leur valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

- i) les opérations interentités sont évaluées à leur valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence ou lorsque les coûts attribués sont recouverts;
- ii) les biens et services reçus sans frais entre les entités sous contrôle commun ne sont pas comptabilisés. Le Musée reçoit à titre gracieux des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada.

n) Autres opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à leur valeur d'échange.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

3. Trésorerie et trésorerie affectée

La trésorerie affectée est constituée de l'encaisse détenue sur le compte bancaire distinct du Musée provenant de crédits parlementaires qui sont affectés à des projets d'immobilisations et utilisés selon les besoins.

	2021	2020
Trésorerie	3 384 \$	3 970 \$
Trésorerie affectée	6 198	8 052
	9 582 \$	12 022 \$

La variation de la trésorerie affectée comprend les éléments suivants :

	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	8 052 \$	4 852 \$
Ajouter les crédits parlementaires (dépenses en immobilisations)	751	2 203
Ajouter les crédits parlementaires reportés pour les projets d'immobilisations	4 700	2 300
Ajouter les produits d'intérêts reportés	49	99
Déduire les placements affectés	(7 000)	-
Déduire les sommes utilisées pour l'achat d'immobilisations	(354)	(1 402)
Solde à la clôture de l'exercice	6 198 \$	8 052 \$

4. Placements et placements affectés

Au 31 mars 2021, le Musée détenait des certificats de placement garanti à un coût après amortissement de 12 267 \$ et d'une valeur au pair de 12 181 \$ (2020 – 3 175 \$ et 3 090 \$), comportant un taux de rendement annuel allant de 0,70 % à 2,50 % (2020 – de 2,09 % à 2,76 %) et des dates d'échéance allant du 14 septembre 2021 au 31 mars 2026 (2020 – du 3 juillet 2020 au 27 septembre 2021). Les certificats de placement garantis à long terme sont rachetables avant l'échéance. Les placements affectés proviennent de crédits parlementaires qui sont affectés à des projets d'immobilisations et utilisés selon les besoins.

	2021	2020
Certificats de placement garantis	12 267 \$	3 175 \$
Portion arrivant à échéance au cours du prochain exercice	(1 091)	(3 175)
Portion à long terme	11 176	-
Déduire les montants affectés aux apports reportés	(7 000)	-
Portion à long terme des placements non affectés	4 176	- \$

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

5. Créances

	2021	2020
Somme à recevoir des Amis du MCDP	12 \$	81 \$
Taxes remboursables	64	95
Location des salles et commissions	1	106
Frais de location des expositions itinérantes	-	53
Autres charges	40	22
	117 \$	357 \$

La valeur comptable des créances du Musée équivaut à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

6. Collections

Le Musée conserve des archives, des objets et des œuvres d'art. Ces objets et les informations qui s'y rapportent sont conservés et développés par différents services du Musée.

Les acquisitions désignées comme faisant partie de la collection permanente respectent les exigences comptables d'une collection comme établi dans les normes comptables pour le secteur public. Les objets achetés pour la collection permanente sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice d'acquisition. Les objets reçus en dons sont comptabilisés en charges avec des produits de dons compensatoires au cours de l'exercice d'acquisition.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, le Musée a acquis des objets pour 6\$ (2020 – 13\$) et a reçu pour 3\$ (2020 – 0\$) d'objets donnés pour la collection permanente.

Le Musée n'a comptabilisé aucun produit de la vente d'objets de la collection permanente pour les exercices clos les 31 mars 2021 et 2020.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

7. Immobilisations

	Coût 2020	Entrées	Sorties	Virements	Coût 2021
Terrains	4 979 \$	- \$	- \$	- \$	4 979 \$
Édifice					
De base	238 625	-	-	-	238 625
Composantes mécaniques et électriques	48 506	-	-	-	48 506
Expositions	50 868	-	-	-	50 868
Matériel informatique et logiciels	10 160	89	(1 520)	-	8 729
Améliorations de l'édifice	7 775	-	-	15	7 790
Mobilier et matériel	2 277	122	-	-	2 399
Développement du site Web	1 700	-	-	-	1 700
Développement des programmes d'entreprise	1 134	-	-	-	1 134
Films	161	-	-	-	161
Projets d'immobilisations en cours	217	191	-	(15)	393
Immobilisations	366 402 \$	402 \$	(1 520) \$	- \$	365 284 \$

	Amortissement cumulé 2020	Charge d'amortisse- ment	Sorties	Amortissement cumulé 2021
Édifice				
De base	37 123 \$	5 967 \$	- \$	43 090 \$
Composantes mécaniques et électriques	15 118	2 426	-	17 544
Expositions	22 379	3 239	-	25 618
Matériel informatique et logiciels	7 640	779	(1 320)	7 099
Améliorations de l'édifice	2 703	560	-	3 263
Mobilier et matériel	1 456	194	-	1 650
Développement du site Web	682	340	-	1 022
Développement des programmes d'entreprise	1 134	-	-	1 134
Films	119	24	-	143
Immobilisations	88 354 \$	13 529 \$	(1 320) \$	100 563 \$

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

	Valeur comptable nette 2021		Valeur comptable nette 2020	
Terrains	4 979	\$	4 979	\$
Édifice				
De base	195 535		201 502	
Composantes mécaniques et électriques	30 962		33 388	
Expositions	25 250		28 489	
Matériel informatique et logiciels	1 630		2 520	
Améliorations de l'édifice	4 527		5 072	
Mobilier et matériel	749		821	
Développement du site Web	678		1 018	
Développement des programmes d'entreprise	-		-	
Films	18		42	
Projets d'immobilisations en cours	393		217	
Immobilisations	264 721	\$	278 048	\$

Les terrains ont été donnés au Musée le 15 avril 2009. Si les terrains ne sont plus utilisés aux fins du Musée ou pour toute autre fin approuvée par ses propriétaires antérieurs, la propriété de ces terrains retournera à la Ville de Winnipeg et à The Forks Renewal Corporation.

La charge d'amortissement de l'exercice clos le 31 mars 2021 est de 13,5 millions de dollars (2020 – 14,4 millions).

Les sorties englobent des biens complètement amortis et hors d'usage avec une valeur comptable originale de 1 520 \$ (2020 – 59 \$). Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, le Musée a radié la valeur comptable nette résiduelle de 200 \$ liée à l'infrastructure informatique abandonnée. Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, le Musée a radié la valeur comptable nette résiduelle de 141 \$ liée à des projets d'immobilisations abandonnés.

Les projets d'immobilisations en cours représentent les coûts engagés pour les biens en cours d'élaboration ou de développement. Au 31 mars 2020 et au 31 mars 2021, cela englobe le Centre d'apprentissage numérique, les améliorations de l'édifice et la programmation numérique.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

8. Crédoiteurs et charges à payer

	2021	2020
Paiement en remplacement d'impôts	705 \$	700 \$
Créditeurs liés à l'exploitation	1 731	2 051
Créditeurs liés aux immobilisations	440	484
Avantages sociaux futurs (Note 9)	38	240
Retenue	20	-
	2 934 \$	3 475 \$

La valeur comptable des crédoiteurs et charges à payer équivaut à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

9. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel du Musée sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations déterminées, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les membres du personnel que le Musée doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations exigées de l'employeur en fonction d'un multiple de la cotisation exigée du personnel. Le taux de cotisation exigé de l'employeur est fonction de la date à laquelle le membre du personnel est devenu participant au régime. Pour les membres du personnel ayant une date d'entrée en service antérieure au 1er janvier 2013, le taux de cotisation du Musée en vigueur à la clôture de l'exercice était 1,01 fois la cotisation du membre du personnel (2020 – 1,01 fois) et, pour ceux ayant une date d'entrée en service ultérieure au 31 décembre 2012, le taux de cotisation du Musée en vigueur à la clôture de l'exercice était 1,00 fois la cotisation du membre du personnel (2020 – 1,0 fois) pour un seuil salarial défini. Pour la partie des salaires supérieure à ce seuil, le Musée est tenu de cotiser à raison de 3,59 fois la cotisation du membre du personnel (2020 – 3,80 fois).

Les cotisations du Musée et du personnel au régime pour l'exercice sont les suivantes :

	2021	2020
Cotisations du Musée	920 \$	1 033 \$
Cotisations du personnel	887	974

Le gouvernement du Canada a l'obligation législative d'effectuer le versement des prestations dans le cadre du Régime. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % pour le service ouvrant droit à pension, multiplié par la rémunération moyenne des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec et indexées à l'inflation.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

(b) Congés de maladie, prestations de maternité ou parentales et autres avantages

Les apports reportés comptabilisés par le Musée sont comme suit :

	2021	2020
Obligations au titre des avantages constitués à l'ouverture de l'exercice	240 \$	33 \$
Charge pour l'année	50	417
Avantages versés au cours de l'exercice	(252)	(210)
Obligations au titre des avantages constitués à la clôture de l'exercice	38 \$	240 \$

10. Apports reportés

Les apports reportés, affectés à l'achat futur d'immobilisations, ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	7 592 \$	4 708 \$
Ajouter :		
Crédits parlementaires (dépenses en immobilisations)	751	2 203
Crédits parlementaires affectés reportés	4 700	2 300
Produits d'intérêts reportés	49	99
	5 500	4 602
Déduire :		
Montants virés aux apports reportés afférents aux immobilisations	(17)	(1 163)
Montants constatés en produits	(142)	(555)
	(159)	(1 718)
Solde à la clôture de l'exercice	12 933 \$	7 592 \$

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

11. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les variations des apports reportés afférents aux immobilisations achetées, mais non complètement amorties, sont comme suit :

	2021		2020	
Solde à l'ouverture de l'exercice	273 069	\$	286 242	\$
Montants virés des apports reportés	17		1 163	
Crédit parlementaire pour l'acquisition d'immobilisations	385		232	
Amortissement et perte d'apports reportés afférents aux immobilisations	(13 729)		(14 568)	
Solde à la clôture de l'exercice	259 742	\$	273 069	\$

12. Crédits parlementaires

	2021		2020	
Montant du Budget principal des dépenses pour les dépenses d'exploitation et en immobilisations	25 503	\$	26 955	\$
Montant des Budgets supplémentaires des dépenses et virements	3 684		-	
Total des crédits parlementaires approuvés pour l'exercice en cours	29 187		26 955	
Déduire les crédits parlementaires de l'exercice considéré non constatés en produits :				
Affectés à l'acquisition d'immobilisations (apports reportés)	(4 700)		(2 300)	
Crédits parlementaires (dépenses en immobilisations) reportés	(751)		(2 203)	
Montants utilisés pour l'achat d'immobilisations	(385)		(232)	
Ajouter les crédits parlementaires des exercices antérieurs constatés en produits de l'exercice considéré :				
Amortissement et perte d'apports reportés afférents aux immobilisations	7 242		7 506	
Montants affectés utilisés au cours de l'exercice considéré pour des éléments passés en charges aux fins comptables	142		555	
Crédits parlementaires comptabilisés en tant que produits	30 735	\$	30 281	\$

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

13. Gestion des risques financiers

Le Musée est exposé aux risques suivants en raison de son utilisation d'instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. Ces risques n'ont aucune incidence importante sur les états financiers du Musée. Aucune modification n'a été apportée au niveau des risques et aux pratiques de gestion des risques connexes par rapport à l'exercice précédent.

Le mandat du Comité de vérification et de gestion du risque précise qu'il doit s'assurer que le Musée détermine ses principaux risques et que la direction en fasse le suivi et les contrôle. Le Conseil d'administration surveille les systèmes et pratiques de contrôle interne du Musée et voit à ce que ces mesures contribuent à l'évaluation et à l'atténuation des risques.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que le Musée subisse une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Un tel risque découle surtout de certains actifs financiers que le Musée détient et qui se composent de la trésorerie affectée, de la trésorerie, des placements et des créances.

Au 31 mars 2021, la valeur comptable de ces actifs représente l'exposition maximale du Musée au risque de crédit.

i) Trésorerie et placements

Le Musée gère le risque de crédit lié à la trésorerie en faisant affaire exclusivement avec des banques et des institutions financières réputées et en recourant à une politique de placement approuvée par le Conseil d'administration pour orienter ses décisions de placement. Le risque de crédit est réduit considérablement en s'assurant que les actifs sont placés dans des instruments qui sont garantis par les gouvernements fédéral et provinciaux et des banques canadiennes figurant à l'annexe I.

ii) Créances

L'exposition du Musée au risque de crédit associé aux créances est évaluée comme étant faible en raison surtout du profil démographique des créanciers du Musée, dont le type de créancier et le pays où le créancier effectue ses activités.

b) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque des variations des prix du marché, tels que les taux de change ou les taux d'intérêt, qui peuvent influencer sur les résultats du Musée ou la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. Le but de la gestion du risque de marché est de contrôler l'exposition aux risques de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement. Au 31 mars 2021, le Musée n'avait aucun risque de taux d'intérêt ou autre risque de prix important.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

i) Risque de change

Les actifs et les passifs financiers du Musée sont libellés en dollars canadiens, soit sa monnaie de fonctionnement. Le risque de change peut survenir dans le cadre de certains contrats qui peuvent être libellés en devises, notamment en dollars américains. Au 31 mars 2021, le Musée n'avait aucun risque de change important.

Bien que la direction surveille l'exposition à de telles fluctuations, elle n'utilise pas de stratégies externes de couverture pour contrer les fluctuations des devises. Néanmoins, l'effet des fluctuations des devises sur les états financiers est négligeable.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Musée ne puisse faire face à ses obligations financières lorsqu'elles se présentent.

Le Musée gère le risque de liquidité en surveillant constamment les flux de trésorerie réels et prévus provenant de l'exploitation ainsi que les activités de placement et de financement prévues de manière à s'assurer autant que possible d'avoir toujours suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations en temps opportun, tant dans des conditions normales qu'en période difficile, tout en évitant d'encourir des pertes inacceptables ou de risquer de ternir sa réputation.

Au 31 mars 2021, le Musée affichait un solde de trésorerie non affectée de 3,4 millions de dollars (2020 – 4,0 millions).

La direction estime que les échéances des obligations financières du Musée au 31 mars 2021 sont représentées par des créditeurs et charges à payer de 2,9 millions de dollars qui ne dépassent pas six mois.

14. Opérations entre apparentés

Le Musée est lié aux Amis du MCDP, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada et aux principaux dirigeants. Le Musée transige avec ces entités dans le cours normal de ses activités, à la juste valeur, à moins d'indication contraire.

Les Amis du MCDP réunissent des fonds provenant de particuliers, de fondations, d'instances gouvernementales et de sociétés afin d'aider le Musée. Les Amis du MCDP sont responsables de financer leurs propres dépenses d'exploitation au moyen de dons provenant du secteur privé et d'autres sources. Les apports que les Amis du MCDP versent au Musée pour l'achat d'immobilisations sont comptabilisés comme apports reportés dans l'état de la situation financière et sont virés aux apports reportés afférents aux immobilisations au fur et à mesure que les fonds sont utilisés. Les apports des Amis du MCDP qui sont affectés à des fins déterminées seront reportés et comptabilisés en résultat au fur et à mesure que les dépenses connexes seront engagées. Les apports non affectés seront comptabilisés comme produits dans l'exercice où ils seront reçus.

Les opérations suivantes avec les Amis du MCDP sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie fixée et acceptée par les parties apparentées. Le Musée a fourni des coûts indirects de soutien administratif comprenant des locaux et des services, dont la sécurité, le service de conciergerie, le soutien pour les technologies de l'information et d'autres services et commodités pour des frais de 1,00 \$ par année.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

Les charges directes relatives à une entente d'échange et à une entente de services professionnels ont été payées par le Musée pour les Amis du MCDP et se sont élevées à 0,3 million de dollars (2020 – 0,3 million). Les montants totaux imputés aux Amis du MCDP pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 étaient de 0,2 million de dollars (0,3 million en 2020). Le Musée a renoncé à recouvrer les frais de l'entente de services professionnels en raison des pressions exercées sur la collecte de fonds par les Amis du MCDP. Le total des sommes à recevoir des Amis du MCDP relatives à ces frais est nulle (2020 – 0,1 million).

À part les salaires et les avantages sociaux, le Musée n'a pas eu d'opérations avec ses principaux dirigeants. Ces derniers sont ces personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Musée et incluent les membres de l'équipe de la haute direction et de son Conseil d'administration.

15. Répartition des charges

Le Musée engage des charges qui contribuent à de multiples activités muséales. Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, une somme de 3,0 millions de dollars pour les charges, y compris les frais de personnel, l'infrastructure et les systèmes de gestion de l'information et les services de protection, a été répartie (2020 – 2,8 millions).

Les charges ont été réparties comme suit :

	2021	2020
Contenu, programmation et mobilisation du Musée	1 622 \$	1 541 \$
Services internes	1 068	964
Installations	313	320
Total	3 003 \$	2 825 \$

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

16. Droits contractuels et obligations contractuelles

Les droits contractuels sont des droits à des ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir. Les obligations contractuelles sont des obligations qui deviennent des passifs au moment où les conditions prévues par les contrats ou les accords en cause sont remplies.

Au 31 mars 2021, le Musée avait des droits contractuels découlant de contrats de revenus conclus, qui comprennent la location d'installations, le restaurant et les services de traiteurs, ainsi que les expositions itinérantes.

Les obligations contractuelles proviennent des contrats et engagements à long terme pour du matériel et des services.

Les paiements et les encaissements futurs minimaux sont comme suit :

	Droits contractuels	Obligations contractuelles
2021-2022	72 \$	3 784 \$
2022-2023	78	508
2023-2024	16	240
2024-2025	1	131
2025-2026 et au-delà	6	131
	173 \$	4 794 \$

Les futures estimations des droits contractuels pourraient être influencées par la nature et la volatilité de la pandémie de COVID-19.

Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

Tableau 1 – Tableau des produits

Produits d'exploitation

	2021	2020
Droits d'entrée et programmation		
Droits d'entrée générale	92 \$	1 213 \$
Adhésions	28	152
Programmes publics	-	54
Programmes éducatifs	-	104
Ventes de la Boutique	164	761
Location des salles	7	707
Restaurant et services de traiteur	2	243
Expositions itinérantes	120	110
Total	413 \$	3 344 \$

Apports

	2021	2020
Produit lié à l'amortissement et la perte des apports reportés provenant d'autres apporteurs	6 487 \$	7 062 \$
Apports des Amis du MCDP		
Dons en espèces et commandites	173	151
Dons en nature	30	142
Dons en espèces et commandites	55	115
Apports en nature et dons d'objets	3	11
Total	6 748 \$	7 481 \$

Produits divers

	2021	2020
Produit d'intérêts	134 \$	226 \$
Recouvrement des coûts des Amis du MCDP	-	138
Divers	5	17
Total	139 \$	381 \$

Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

Tableau 2 – Tableau des charges

	2021		2020	
Amortissement et radiation des immobilisations	13 729	\$	14 568	\$
Coûts liés au personnel	12 671		13 723	
Paiement en remplacement d'impôts	2 742		2 725	
Exploitation de l'édifice	2 038		2 202	
Infrastructure et systèmes de gestion de l'information	1 416		1 346	
Services professionnels et spéciaux	937		563	
Expositions	612		883	
Services de protection	463		686	
Marketing et promotion	408		1 352	
Services publics	422		458	
Rayonnement numérique	325		502	
Fournitures de bureau et administration	295		489	
Programmation	104		410	
Coût des marchandises vendues	100		397	
Entretien des expositions	72		258	
Autres charges	44		85	
Déplacements	26		435	
Acquisitions pour la collection permanente	9		13	
Total des charges	36 413	\$	41 095	\$